

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N°
4377)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD25

présenté par
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

ARTICLE 9 BA

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce texte résulte d'un amendement adopté au Sénat portant sur l'applicabilité des coefficients d'occupation des sols dans les communes touristiques. Il s'agit à l'évidence d'un cavalier qui n'entretient aucun lien même indirect avec la question du recul du trait de côte , ni même avec la géographie du littoral.